



MAUSSANE
LES ALPILLES

ARRÊTÉ

Circulation alternée et stationnement interdit, route des Baux, en agglomération, sur la portion nécessaire aux travaux, à compter du 25 aout 2025 et sur une période de 30 jours calendaires. Travaux de branchement. Entreprise Cise TP Sud Est sise 84170 MONTEUX.

Le Maire de MAUSSANE LES ALPILLES,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande reçue de Cise TP Sud Est, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public afin de réaliser des travaux de branchement,
- **Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité publique pendant la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison des travaux ci-dessus indiqués, pendant les heures d'intervention de Cise TP Sud Est, la circulation sera alternée et le stationnement interdit, route des Baux, en agglomération, sur la portion nécessaire aux travaux, à compter du 25 aout 2025 et sur une période de 30 jours calendaires.

Article 2 : L'entreprise devra mettre en place la signalisation adaptée et indiquer le chantier de jour comme de nuit. L'entreprise devra prendre toutes les mesures afin de garantir la sécurité publique, L'entreprise sera la seule responsable des dommages pouvant survenir à l'occasion du chantier, L'entreprise devra contacter les riverains et s'entendre avec eux afin qu'ils puissent accéder à leur propriété.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur état initial.

Article 4 : La Police Municipale de Maussane les Alpilles et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de Circet TP Sud Est,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de la Vallée des Baux,
- La Police Municipale de Maussane les Alpilles,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Maussane les Alpilles le 1^{er} aout 2025

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site internet de la commune le : 04/08/25

